



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six**

**Le Onze Mars à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.  
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.  
M. BODIN. Mme JEUNE. Mme MINARD de CHABANNES.  
M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

### Excusés :

- M. TALABARD, pouvoir à M. BOUCHET,
- Mme PÉRICHON.
- Mme MOUILLÈRE, POUVOIR à Mme CHERVIN.

### Absents :

- M. HUSSON,
- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

DATE DE  
CONVOCAION  
**4 MARS 2026**

DATE D'AFFICHAGE  
**4 MARS 2026**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : **21**  
PRESENTS : **15**  
VOTANTS : **17**

**OBJET :  
AFFECTATION DU  
RÉSULTAT  
D'EXPLOITATION  
DE L'EXERCICE  
2025 – BUDGET  
COMMUNE.**

Le Conseil Municipal de Lapalisse,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de  
l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Administratif 2025 du budget  
principal de la Commune soumis au vote, au cours de la séance,  
présente un **excédent d'exploitation de 3 850 654,30 €**, décide  
à l'unanimité l'affectation suivante :

**BUDGET COMMUNE DE LAPALISSE**

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	3 299 435,56 €
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	0 €
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT</b>	<b>551 218,74 €</b>
<b>DÉFICIT</b>	
<b>A) EXCÉDENT AU 31/12/2025</b>	<b>3 850 654,30 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisation)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
<b>Solde disponible :</b>	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	1 391 246,35 €
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	2 459 407,95 €
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour..... €)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2026) (N + 2) (1)	
<b>B) DÉFICIT AU 31/12/2025</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2026) (N + 2) (1)	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
<b>C) LE CAS ÉCHÉANT : AFFECTATION DE L'EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ</b>	

(1) N + 1 pour les services non érigés en régie

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSECertifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le

24 MARS 2026

Publié ou Notifié

le : 12 MARS 2026

Accusé de réception de la télétransmission  
le :

Le Maire,

